

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

-----\$\$\$\$\$\$-----

**POUR LA SELECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR L'AUDIT
DES COMPTES DES EXERCICES 2023 et 2024 DU FSRP CEDEAO**

IDA-D923

Pays-Bas TF0B8256

GRIF-TF0B9536

Référence : ARAA/FSRP/2023/AMI/033

Date de publication : 14 août 2023

Date limite de soumission : 13 septembre 2023 17 :00 GMT

1. CONTEXTE DE LA MISSION

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) bénéficie, aux côtés du CILSS, du CORAF et de quatre (4) de ses pays membres (Burkina, Mali, Niger et Togo) pour la 1ère phase, d'un appui technique et financier du Groupe de la Banque mondiale en vue d'accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur à travers le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA). Ce programme s'inscrit dans les initiatives de lutte contre des risques de changement climatique et de catastrophe à court et à long terme. Par conséquent, il traduit l'opérationnalisation de la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP), en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux dont les compétences sont avérées et l'accompagnement des Etats dans l'élaboration et la mise en œuvre des cycles de plans nationaux d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) issus du processus du Programme détaillé de développement agricole en Afrique (PDDAA).

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire (FSRP) est une proposition d'initiatives multisectorielles menées par des organisations régionales (CEDEAO, CILSS, et CORAF) pour faire progresser l'intégration régionale sur trois domaines prioritaires se renforçant mutuellement pour la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest : (i) Composante 1 : Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; (ii) Composante 2 : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire ; et (iii) Composante 3 : Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce. L'approche à trois volets s'appuie sur le *Plan d'actions 2021 pour le renforcement de la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest*.

Composantes du programme

Le **FSRP est organisé autour de cinq composantes** : (i) le renforcement des services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires régionales ; (ii) la durabilité et la capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire ; (iii) l'intégration des marchés alimentaires régionaux et le commerce ; (iv) une composante d'intervention d'urgence (CERC) ; et (v) la gestion du programme.

Pour ce faire, il est indispensable d'effectuer des audits financiers et comptables à la fin de chaque exercice fiscal sur la gestion fiduciaire et administrative des fonds octroyés.

2. OBJECTIF DE L'AUDIT DU PROGRAMME

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Programme à la fin de la période allant de la date du premier décaissement au 31 décembre 2023 et la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Programme sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Programme.

Les états financiers, qui sont établis par la CEDEAO sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Programme.

La CEDEAO a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

3. QUALITE DE L'AUDITEUR ET PERSONNEL CLE

✓ **Nature des activités du cabinet et nombre d'années d'expérience en audits (15 points)**

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée en audits financiers des Programmes de développement et acceptable par l'IDA.

Par rapport à ce critère, les candidats doivent fournir les documents (avec preuves) indiquant l'année de leur création et les missions réalisées dans leur domaine d'activités.

✓ **Qualifications du cabinet dans le domaine des prestations (20 points) :**

- avoir réalisé au moins deux (2) missions d'audit au cours des dix (10) dernières années ;

✓ **Références de du cabinet concernant l'exécution de marchés analogues (30 points) :**

- Avoir réalisé au moins deux (2) missions d'audits comptables et financiers au cours des 10 dernières années dont au moins une (1) sur une institution régionale ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'audits des marchés publics au cours des 10 dernières années dont au moins une (1) sur une institution régionale.

✓ **Organisation technique et managériale du cabinet (10 points) :**

Fournir l'organigramme, la liste du matériel de travail et autres documents administratifs qui permettent d'apprécier l'organisation technique et managériale du cabinet.

✓ **Qualifications générales et nombre de personnels professionnels (25 points)**

Le cabinet devra disposer d'un personnel permanent et d'experts clés comprenant :

(i) **un Expert-Comptable** Diplômé justifiant d'au moins 10 ans d'expérience d'audits financiers et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des Programmes financés par la Banque Mondiale ;

(ii) **un Chef de mission** ayant au moins un diplôme niveau BAC + 5 en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience de 8 ans au moins d'audit financier, dont 5 dans le domaine de l'audit des Programmes ;

(iii) **Deux (2) auditeurs confirmés**, ayant au minimum un diplôme de niveau BAC+4 en comptabilité, finance, audit ou toute autre matière connexe et disposant d'au moins trois (3) années d'expérience pertinente en audits financiers de projets de développement financés par les bailleurs internationaux, tels que la Banque mondiale ou la Banque Africaine de Développement ; et

(iv) **un (1) auditeur spécialiste en passation des marchés** de niveau BAC+4 tous domaines confondus, le cas échéant, un professionnel certifié en passation de

marchés (CIPS ou équivalent), disposant d'au moins de cinq (5) années d'expérience professionnelle dans la conduite d'audits de passation de marchés et/ou l'exécution d'activités de passation de marchés dans des Programmes/programmes financés par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement.

4. LIVRABLES

Le rapport définitif d'audit doit être reçu au plus tard cinq (5) mois après la fin de l'exercice concerné. Les états financiers incluant le rapport d'audit, la lettre de contrôle interne et la réponse de la coordination du Programme devront parvenir à la Banque au plus tard six (6) mois après la clôture de l'exercice fiscal sous revue.

L'auditeur indépendant soumettra le rapport au Directeur Exécutif de l'ARAA qui transmettra 2 copies des rapports d'audit accompagnés des états financiers à la Banque incluant la lettre de contrôle interne.

5. Tableau : Coûts et financement du programme (millions USD)

Regional Organisation	IDA	Netherland (Trust Fund)	GRIF (Trust Fund)	TOTAL
CEDEAO	10	5,74	23	38,74

6. Les informations complémentaires concernant les points suivants sont contenues dans les termes de référence accessible à travers le lien drive <https://araacedeao.sharepoint.com/:f:/s/Procurement/EmdMjR5ZrjNNnGvBWjrYKIEBuJ37MKJdmfZA3TN7sP8qrg?e=jBXyof> .

- la préparation des états financiers annuels
- l'étendue de l'audit ;
- états financiers du programme ;
- états certifiés de dépenses (ECDS) ;
- compte désigne ;
- rapport d'audit ;
- lettre de contrôle interne ;
- examen du rapport d'audit ; i
- informations disponibles ;
- points généraux.

7. ELIGIBILITE ET QUALIFICATIONS

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) invite par la présente, les cabinets d'audits à manifester leur intérêt en fournissant les informations démontrant qu'ils sont légalement constitués et possèdent les qualifications requises, les expériences pertinentes pour réaliser la mission.

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement sur la passation des marchés pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale, juillet 2016 (« Règlement sur les marchés publics »), qui énonce la politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêts.

8. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent contenir les éléments suivants :

- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- Si le consultant est constitué en groupement, une copie de l'accord de groupement ou d'une lettre d'intention de constituer un groupement ;
- Une brochure de présentation du cabinet ou du Groupement (incluant les pièces administratives) ;
- Produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires. Pour répondre aux critères de qualification énumérés au paragraphe 3 ci-dessus, ces consultants doivent fournir des preuves tangibles et des références détaillées pour toutes les déclarations faites en termes d'expérience et de capacités, de missions similaires, de disponibilité des compétences appropriées au sein de leur personnel, etc. Chaque référence fournie doit être résumée sur une fiche de projet et ne sera considérée et acceptée que si le candidat joint des documents justificatifs indiquant les coordonnées des autorités contractantes afin de faciliter la vérification des informations fournies, des contrats cités ou des copies d'attestation(s) de bonne exécution de chaque contrat présenté, telles qu'émisses et signées par le Client.

9. DEPÔT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

- Date et heure limite de réception des manifestations d'intérêts : **13 septembre 2023 à 17h00 GMT.**
- Liens de soumission : les manifestations d'intérêts seront soumises par téléchargement à l'adresse Dropbox <https://www.dropbox.com/request/GPsXNUxUzd3vyA32UJsk>
- Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme de **fichier PDF unique.**

L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les dossiers ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

10. PROCESSUS DE SELECTION

L'ARAA dressera une liste restreinte d'au moins 6 consultants qualifiés, sur la base des manifestations reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis. Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût décrite par le « Règlement sur la passation des marchés. » de la Banque Mondiale.

11. DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org, lbarnabo@araa.org, avec en objet « **AMI033 FSRP- auditeur externe** ».